



DÉLIBÉRATION N° 60/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

OBJET :

FINANCES

Convention de partenariat Radio
Arverne – Saison culturelle
2024/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 juin 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET - Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS.

M. Christophe VIEIRA par Mme Murielle VILLEDIEU.

M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

M. Nicolas BONJEAN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Nadège BROSSEAUD, Adjointe au Maire en charge de la Culture, informe l'assemblée qu'en vue de promouvoir la saison culturelle 2024/2025 de La Source, la Commune de Volvic souhaite conclure un partenariat annuel avec l'association Les Portes de l'Auvergne, exploitant de la station de radiodiffusion Radio Arverne.

Ce dispositif a pour objectifs de mener une action de communication partenariale (annonces, interviews, etc...) et de mettre en valeur la saison culturelle 2024/2025 de La Source.

A ce titre, une convention de partenariat annuel sera conclue entre les parties précitées afin de définir les modalités techniques et financières de cette collaboration.

Le projet de convention prévoit, notamment, que :

- *La Commune de Volvic s'engage à :*

- Faire parvenir à Radio Arverne les éléments nécessaires à l'annonce de la programmation de la saison culturelle 2024/2025 de La Source ;
- Citer Radio Arverne comme partenaire sur le site internet et/ou autres supports de communication ;
- Offrir des invitations aux auditeurs/auditrices de Radio Arverne ;
- Mettre à disposition un pass (valable pour 2 personnes) pour les animateurs/animatrices de Radio Arverne.

- *Radio Arverne s'engage à :*

- Promouvoir, sur son antenne, la programmation de la saison culturelle 2024/2025 de La Source ;
- Réaliser et diffuser des interviews ponctuelles ;
- Organiser des jeux-concours à l'antenne ou sur les réseaux sociaux de la radio ;
- Citer la Commune de Volvic comme partenaire.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, Mme Nadège BROSSAUD entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic et l'association Les Portes de l'Auvergne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 30/06/2024
Publié ou notifié
le : 30/06/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

